



GE - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réforme du Plan localisé de quartier

2013 / 2015 : Accompagnement du Maîtres d'ouvrage pour l'appui à l'organisation des échanges externes (phase 1) puis internes à l'administration (phase 2) pour la réforme du PLQ à Genève

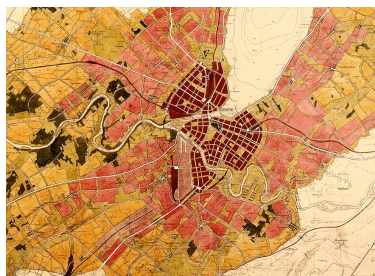
Lieu : canton de Genève

Maîtres d'ouvrage : Canton de Genève Office de l'urbanisme

Mandataire : Phase 1 Pierre Feddersen pilote, TOPOS urbanisme membre de l'équipe / Phase 2 TOPOS urbanisme



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
DEPARTEMENT DE L'URBANISME
OFFICE DE L'URBANISME



Source : DTP, 1936, Plan directeur régional, la ville rationnelle selon Maurice Brailiard (CRR/TETU)

LE PLQ : GARANTIE DU PROJET URBAIN

RAPPORT FINAL DE LA TASK FORCE PLQ

PIERRE FEDDERSEN, MICHELE TRANDA-PITTION,
PASCAL TANARI ET CHRISTA PERREGAUX DUPASQUIER

Zurich, Genève et Berne, 27 août 2013



Cette prestation d'accompagnement du Maître d'ouvrage est caractéristique du savoir-faire de TOPOS urbanisme centré sur les processus de production de la ville.

Cet exemple correspond à une prestation d'appui à la définition de nouvelles méthodes de travail, avec les partenaires genevois de l'urbanisme et de la construction réunis au sein d'une task force (phase 1), puis à l'interne de l'administration (phase 2).

Le travail de TOPOS urbanisme a consisté :

- A proposer des amendements à la méthode initialement prévue par l'OU ;
- A préciser la stratégie, puis à concevoir le contenu des échanges avec les différents partenaires de Office, externes puis internes ;
- A préparer et co-animer les séances d'échanges avec les partenaires extérieurs à l'administration, puis les différents services cantonaux concernés, et à élaborer les documents nécessaires à la progression de la construction du consensus ;
- A rédiger progressivement les rapports finaux des 2 phases sur la base des résultats de ces échanges successifs.

Le niveau de complexité élevé du dossier est dû à la particularité genevoise d'un outil d'urbanisme réglementaire – le PLQ – très régulièrement examiné par les juges, et ayant évolué depuis de nombreuses années vers un cadre extrêmement précis remis en question par un certain nombre de partenaires de l'administration, pas tous forcément d'accord entre eux.

Les méthodes employées – sur proposition de TOPOS – ont alterné des échanges oraux sur la base de propositions méthodologiques découlant de l'analyse de la situation actuelle, et des échanges interdisciplinaires entre professionnels.

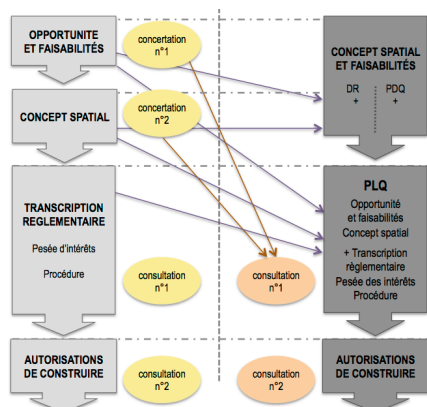


Schéma d'analyse de la situation actuelle

Version minimum	opportunité	faisabilité	projet	consultation	validation	adoption
Porteur de projet	Programme + Foncier + Concertation	Diagnostic Scénarios + Foncier Financement	Validation concept + Coûts équipement	Suivi procédure	Validation projet + Rapport final concertation	
Commune CA + CM				Avis CA puis Préavis CM		
Propriétaires fonciers	Information préalable	Concertation	Concertation	Enquête publique	Procédure opposition	
Services cantonaux		Concertation	Coordination interservices	Conférence des préavis	Rapport final concertation	
Habitants + associations		Concertation	Concertation	Enquête publique	Procédure opposition	

Schéma de proposition